



Accueil > News

> Le comité des offres publiques d'acquisition et de la responsabilité de l'Etat de la FINMA examine les recours contre la décision 765/02 concernant MCH Group SA

News

01 septembre 2020

Annonce

2020

Le comité des offres publiques d'acquisition et de la responsabilité de l'Etat de la FINMA examine les recours contre la décision 765/02 concernant MCH Group SA

Par décision 765/02 du 20 août 2020, la Commission des OPA a partiellement admis l'opposition formée par LLB Swiss Investment SA contre la décision 765/01 du 13 juillet 2020 et a notamment établi que la clause d'opting-up formellement sélective, votée lors de l'assemblée générale extraordinaire de MCH Group SA du 3 août 2020, n'est pas valable du point de vue du droit des OPA.

MCH Group SA et Lupa Systems LLC ont formé recours contre cette décision. Le comité des offres publiques d'acquisition et de la responsabilité de l'Etat de la FINMA examine actuellement ces recours.